

Burundi : appel à la mise en place de lois en faveur des femmes

@rib News, 19/06/2013 â€“ Source XinhuaLe Collectif des Associations F minines et ONGs du Burundi (CAFOB) r clame la mise en place des lois qui ne discriminent pas la femme dans le cadre de la mise en  uvre de la Convention des Nations Unies sur l' limination de toutes formes de discrimination   l' gard de la femme (CEDEF). Dans un rapport sur la mise en  uvre de la Convention au Burundi rendu public mercredi, le CAFOB recommande au gouvernement burundais la promulgation d'une loi garantissant l' galit  en mati re de succession et de r gimes matrimoniaux et d'une loi sp cifique sur les violences faites aux femmes.

Ce collectif sugg re  galement la ratification du protocole facultatif de la CEDEF, l'adoption de la politique nationale    genre  , et la promotion de la participation des femmes aux postes techniques de prise de d cision. L'une des cons quences de la discrimination   l'encontre des femmes au Burundi reste l'extr me pauvret , dans laquelle vit la majorit  d'entre elles, et la violence,   laquelle elles sont expos es, a not  Mme Goreth Nimpagaritse, coordinatrice du CAFOB lors d'une s ance de pr sentation de ce rapport. Au Burundi, la femme rurale n'a pas en g n ral acc s   la terre et est priv e de sources de revenus. De plus, a-t-elle ajout , cette discrimination entrave la participation des femmes dans les m mes conditions que les hommes   la vie politique, sociale,  conomique et culturelle du pays.